

Nantes, le 19 mars 2019

Objet : Appel à cotisation 2019

Cher adhérent,

2018 marque une année record pour Initiative Nantes. Nous avons, en effet, accompagné **223** entrepreneurs dans leur projet de création, de reprise ou de croissance d'activité. **169** entreprises ont été accompagnées et financées cette année. Le taux de pérennité des entreprises accompagnées par Initiative Nantes atteint cette année encore **89 %** !

Ces quelques chiffres clés reflètent le dynamisme de notre belle association. Ce travail collectif de conseil, d'accompagnement, de financement mais aussi d'animation de l'association ne peut se réaliser, bien évidemment, sans votre aide bénévole et votre soutien financier.

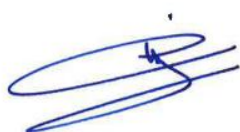
Afin de soutenir notre ambition de pérennité mais aussi et surtout de développement, nous vous remercions chaleureusement et par avance pour le renouvellement de votre engagement à nos côtés.

Le développement économique local est notre BUT ; le financement associé à nos expertises est notre METIER ! L'accompagnement de manière indépendante, transparente et gratuite des entrepreneurs est notre CONVICTION.

Un grand merci à vous !

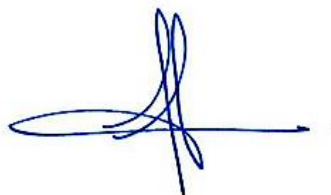
Le Président

Cyrille PINEAU



Le Directeur

Alexandre MENARD



Membre (s) :

.....

Cotisation annuelle 2019

En votre aimable règlement, par chèque à l'ordre de : **Initiative Nantes** ou par virement sur le compte suivant :

BIC : CCBPFRPPNAN IBAN : FR76 1380 7000 3630 0191 1919 723

Rappel grille de cotisation 2019		
CA en K€	Cotisation	Coût Net*
CA < 500K€	250 €	100 €
500K€ < CA < 2M€	800 €	320 €
2M€ < CA < 5M€	1 300 €	520 €
5 M€ < CA < 7M€	2 500 €	1 000 €
CA > à 7M€	3 500 €	1 400 €
Adhésions individuelles (Hors Chefs d'entreprises)	60 €	20.4 €
Associations : à partir de 120 €		
Créateurs Initiative Nantes : à partir de 60 €		

Initiative Nantes bénéficie de **l'agrément fiscal** qui vous ouvre droit à une réduction d'impôts au titre des articles 200 et 238 bis du CGI :

Pour les entreprises : les versements ouvrent droit à une réduction d'impôts de 60% de leur montant, dans la limite de 5% du Chiffre d'Affaires.

Pour les particuliers : les versements ouvrent droit à une réduction d'impôts sur le revenu égal à 66% des sommes versées, dans la limite de 20% du revenu imposable.

*Après réduction d'impôts

Le chiffre d'affaires retenu pour le calcul de l'appel à cotisation est celui de votre groupe ou celui de la société qui porte l'exploitation dont vous avez la responsabilité. Si ce montant était erroné, nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer votre chiffre d'affaires afin d'établir un nouvel appel à cotisation.

Pour rappel, en renouvelant votre cotisation, vous vous engagez à ne pas prendre de participation financière dans une entreprise accompagnée et financée par l'association dont le prêt d'honneur n'est pas intégralement remboursé. **Tout accompagnement que vous seriez amené à réaliser en tant que parrain ou marraine d'un entrepreneur Initiative Nantes ne peut se faire qu'à titre gracieux sans contrepartie exigée ni prestations induites.**